



CRÉONS DES PONTS : DÉCLARATION SUR LA FERMETURE DU CHEMIN ROXHAM

Créons des ponts, un groupe de citoyens à Hemmingford, au Québec, soutient les réfugiés qui traversent la frontière à Roxham depuis 2017. Nous sommes profondément choqués par l'application abrupte et sans pitié du nouveau protocole de l'Entente sur les tiers pays sûrs qui l'étend à toute la frontière et expose les demandeurs d'asile à des risques graves. Entré en vigueur à minuit le 24 mars, avec un préavis de 8 heures, personne n'a eu le temps d'informer les migrants qui étaient déjà en route à la recherche de sécurité au Canada. Certains ont voyagé pendant des semaines, voire des mois, pour finalement découvrir qu'ils sont arrivés trop tard et qu'ils ne peuvent plus traverser la frontière. Leur désespoir est déchirant.

En raison de l'isolement géographique du Canada et d'exigences restrictives en matière de visa, la plupart des réfugiés ne peuvent arriver ici que par la frontière terrestre. Le chemin Roxham était un endroit sécuritaire pour faire leur demande, mais il est désormais bloqué. En l'absence d'autres options, certaines personnes tenteront de traverser par leurs propres moyens ou s'en remettront à des passeurs qui ne demandent qu'à exploiter la situation. Certains mourront d'hypothermie, se noieront ou perdront des doigts à cause des engelures. Six personnes ont perdu la vie à la frontière canadienne au cours de l'année dernière, et ce chiffre est appelé à augmenter. Pire encore, après avoir réussi à traverser clandestinement, les demandeurs d'asile doivent également se soustraire à la détection pendant 14 jours avant de pouvoir demander l'asile, une mesure punitive qui les expose à un risque encore plus grand.

Lorsque des personnes se présentent à notre frontière terrestre et ne satisfont pas aux critères de l'ETPS, elles ne peuvent plus jamais demander l'asile au Canada. Elles sont renvoyées aux autorités américaines. Pourtant, en 2007 et en 2020, la Cour fédérale canadienne a estimé que les États-Unis n'étaient pas un pays sûr pour les demandeurs d'asile. Des milliers de personnes sont placées en détention, souvent dans des conditions inhumaines qui "heurtent la conscience", comme l'a déclaré le juge McDonald de la Cour fédérale dans son arrêt de 2020. La plupart d'entre eux n'ont pas accès à un avocat, ce qui rend très difficile le dépôt d'une demande d'asile. Certains réfugiés seront déportés vers leur pays d'origine où leur vie est en danger, ce qui constitue la violation la plus grave de la loi sur les réfugiés. S'ils sont aux États-Unis depuis plus d'un an, ils ne peuvent plus y demander l'asile et peuvent se retrouver dans une impasse, sans statut, peut-être sans abri, luttant pour survivre et incapables de rentrer chez eux.

Le chemin Roxham existait parce que les règles de l'ETPS ne s'appliquaient qu'aux points d'entrée officiels. Si l'ETPS avait été abolie, les demandeurs d'asile auraient pu traverser la frontière en toute sécurité et être accueillis dans tout le pays sans grever les ressources d'une seule province, une solution préconisée depuis longtemps par des centaines d'organisations, d'églises et d'avocats canadiens.

Ironiquement, alors que la "crise" de Roxham se développait, le gouvernement a collaboré avec les provinces pour installer plus de 190 000 Ukrainiens en un an, et 426 000 autres ont été acceptés jusqu'à présent. Pourtant, seulement 40 000 demandeurs d'asile ont franchi la frontière à Roxham en 2022, des personnes fuyant des conflits armés de longue date, la persécution, la violence des gangs et même l'effondrement de leur société. Nous saluons le programme ukrainien, mais où sont les visas spéciaux pour d'autres personnes dans le même bateau, comme les Yéménites qui en sont à la neuvième année d'une guerre dévastatrice entraînant la mort, la famine et le déplacement à grande échelle ? On ne peut que s'interroger sur le racisme implicite d'une telle inégalité de traitement.

Le nouveau protocole a été adopté sans aucune consultation démocratique, et le gouvernement n'a pas attendu l'arrêt imminent de la Cour Suprême qui se prononcera sur la validité de l'ETPS. Il a été signé il y a un an, gardé secret et proclamé en grande pompe. En fait, il reproduit les "solutions" ratées d'autres pays qui

tendent de sceller leurs frontières. Nous n'accueillons qu'une infime partie des personnes déplacées de force dans le monde, dont le nombre s'élève aujourd'hui à 103 millions. La plupart d'entre elles se trouvent dans des pays pauvres disposant de très peu de ressources par rapport aux nôtres. Nous avons raté l'occasion de réagir de manière constructive à cette crise mondiale et de mettre en place des solutions qui respectent les obligations qui nous incombent en vertu de la convention sur les réfugiés. Au lieu de cela, nous construisons une "forteresse Canada" sur une base de tragédie humaine.

30 mars 2023

Créons des ponts

www.creonsdesponts.ca